

Comité départemental des Côtes d'Armor de Natation

SPÉCIAL RÈGLEMENTS 2022/2023

Sommaire

1. Tableau des modifications	2
2. Règlement financier	3
3. Organisation des compétitions	6
4. Les engagements aux compétitions	8
5. Les Officiels	9

1. TABLEAU DES MODIFICATIONS SUR LE SPECIAL REGLEMENT

Les modifications sont signalées en jaune dans le document

Dates de modifications	Dates compét.	Lieu	Désignation	Pages

2. RÈGLEMENT FINANCIER

a. Règles Générales

Tarifs Saison 2022-2023 Validation lors de l'A.G. du comité départemental du 15/10/2022 à Saint-Brieuc	
Participation des clubs du 22 au fonctionnement du Comité Départemental * : nombre de licenciés FFN au 30/06 de la saison N-1	50€+1€/licencié*
Indemnisation encadrement technique	
Prestation versée au club pour mise à disposition d'un BEESAN 1er degré ou d'un DEJEPS	145 €
Rémunération nette d'un BEESAN 1er degré ou d'un DEJEPS non salarié	80 €
Rémunération nette d'un BEESAN 2ème degré non salarié	100 €
Rémunération d'une personne non salariée ou stagiaire ou BP+BF3 avec livret de formation	50 €
Indemnités BEESAN salarié responsable du stage par jour (limité à 5 jours)	55 €
Indemnités BEESAN salarié ou non salarié par nuitée	38 €
-Indemnités d'une personne non salariée ou stagiaire ou BP+BF3 avec livret de formation	21,50 €
Indemnités kilométriques/km. Le covoiturage est encouragé	0,42 €
Secrétariat	
Défraiement de la secrétaire : décision prise lors du C.A. du 13/11/2015 En cas de besoin, la mise à disposition du matériel informatique et de la secrétaire du comité est possible pour le traitement de certaines compétitions et celles par districts. Cela devra faire l'objet d'une demande écrite au préalable au moins 1 mois à l'avance.	150 €

La secrétaire ne sera plus sur toutes les compétitions départementales. Merci de prendre connaissance du planning des présences.

Une formation est nécessaire pour l'utilisation du logiciel du traitement des compétitions (prendre contact avec le Comité pour une proposition de date, il est fortement conseillé qu'au moins 2 personnes par club soient présentes)

b. Natation Course

Les pourcentages représentent la part facturée au club d'appartenance du nageur.

Tarifs Saison 2022-2023	
Validation lors de l'A.G. du comité départemental du 15/10/2022 à Saint-Brieuc	
Conditions financières des Nageurs TEAM/CLE	
Frais d'adhésion CLE facturés au club situé dans le 22	200€
Frais d'adhésion CLE facturés au club situé hors 22	400€
Stages	
Nuitée de stage :	
- Parcours 1 (TEAM)	50%
- Parcours 2 et 3	70%
Rassemblement Juniors et +	Idem
Journée intégration TEAM/CLE	0%
Compétitions retenues par l'ETD et le CD 22	
Nuitée de Compétition :	
- Parcours 1 (TEAM)	30€
- Parcours 2 et 3	60€
- Entraîneur : Encadrant	Frais Réels
Engagements (Niveau N2 et Championnats de France) :	
- Parcours 1, 2 et 3	0%
Soutien Financier aux Nageurs	
Soutien financier annuel	
- Nageur CAF ou CNE	300€
- Frais médicaux sur une saison	100€
Actions CD22 pour les catégories Avenirs et Jeunes	
Regroupement (sans nuitée)	10€
Meetings et sélections (par nuitée)	30€

Stages (par nuitée)	60€
Droits d'engagements aux compétitions	
Épreuves individuelles	2 €
Relais	Gratuit
Les rajouts ou modification de course ne seront plus possibles après la fermeture des engagements.	
Amende pour dépassement de temps	3 €
Forfaits déclaré à partir du jeudi précédant la compétition sans certificat médical (Le certificat médical doit arriver, impérativement le vendredi qui suit la compétition, au Comité départemental)	3 €
Non validation des engagements dans les délais sur extranat.fr : 80€	80 €
<p>Amende par réunion pour non-présentation d'un officiel Juge Arbitre par le club organisateur et/ou pour non-présentation du quota d'officiels Juges ou Chronometreurs par réunion.</p> <p>Pour toutes compétitions, le club organisateur est tenu de fournir un officiel Juge Arbitre.</p> <p>Le calendrier sera établi par le responsable des officiels en début de saison. A chaque officiel Juge Arbitre, de se rendre disponible ou de se faire remplacer sur les compétitions où il est sollicité.</p> <p>Officiels Juges ou Chronometreurs :</p> <ul style="list-style-type: none"> - 1 officiel minimum pour 1 à 3 nageurs. - 2 officiels minimum pour 4 à 10 nageurs. - 3 officiels minimum pour 11 à 19 nageurs - 4 officiels minimum à partir de 20 nageurs - un officiel en plus par dizaines supplémentaires. <p>Attention le nombre peut varier en fonction du protocole sanitaire des compétitions.</p>	30 €

3. ORGANISATION DES COMPÉTITIONS

Le comité départemental définit un calendrier pour la saison sportive. Les clubs sont les organisateurs des compétitions. Il leur appartient de faire la demande de mise à disposition du bassin. Le comité départemental ne reste que le support informatique pour traiter la compétition

CAHIER DES CHARGES

Le cahier des charges est mis en place à titre indicatif. Chaque club devra essayer de s'en approcher le plus possible et tendre vers ce genre d'organisation pour le futur.

LE CLUB ORGANISATEUR S'ENGAGE À PRÉVOIR (à modifier en fonction des conditions sanitaires) :

- PERSONNEL

Un responsable COVID 19

1. Secrétariat : 1 PERSONNE MINIMUM si présence du secrétariat ou 2 personnes,
2. Chambre d'appel : 2 personnes ; Ramassage des fiches de courses : 1 ou 2 personnes,
3. Les officiels à fournir par chaque club (avec leur chrono, stylo et plaquette)
4. Ne pas oublier de faire le procès-verbal de la compétition sur Extranat Pocket dans le traitement de la compétition

- MATÉRIEL

1. Les lignes d'eau posées et tendues (en prévoir une afin d'un remplacement éventuel),
2. Une ligne de faux départ.
3. Deux lignes de virages.
4. Chaises ou bancs pour les chronométreurs et officiels (starter, virages + faux départ).
5. Une chaise par nageur derrière les plots.
6. Une plaquette et un stylo par ligne apportés par l'officiel.
7. Un podium.
8. Une bonne sonorisation avec un micro.
9. Le matériel nécessaire au protocole sanitaire.

- CHRONOMÉTRAGE ÉLECTRONIQUE.

Le chronométrage électronique est à installer par le club recevant.

Il sera mis en place par le SECRETARIAT un planning.

Le matériel est à venir chercher et à ramener à la maison des sports par le club organisateur (location et défraiement kilométrique pris en charge par le comité)

LA FEUILLE D'INVENTAIRE DU MATERIEL EST A REMPLIR OBLIGATOIREMENT AU RETRAIT ET AU RETOUR DES EQUIPEMENTS ET A TRANSMETTRE A LA SECRETAIRE DU COMITE.

- GESTION INFORMATIQUE DE LA COMPÉTITION

Le comité départemental définit un calendrier des compétitions avec traitement informatique par les clubs ou non. Mais aussi avec la présence ou non du matériel électronique de chronométrage.

Merci d'en prendre note et de vous rapprocher du secrétariat quand les clubs doivent traiter informatiquement les compétitions.

Lorsque le chronométrage électronique sera mis en place, l'ordinateur des compétitions du comité sera proposé aux clubs. La préparation de la compétition pourra se faire par la secrétaire sur cet ordinateur si l'organisation le permet.

Pour cela, les clubs devront transmettre avant la fin des engagements un accès à extranet Pocket du club gestionnaire et s'engagent à déposer l'ordinateur à la secrétaire le lundi suivant la compétition.

Dans le cas où le secrétariat est présent sur la compétition, l'édition des fiches de course sera effectuée par le comité départemental (le programme sera disponible sur le live FFN). Le Club doit prévoir une personne pour la gestion informatique en plus de la secrétaire.

Dans le cas contraire, le comité transmettra, au club gestionnaire, la compétition au plus tard le jeudi après-midi. **Les fiches de course seront à imprimer par le club gestionnaire. Le club s'engage à faire remonter les résultats de la compétition avant la date limite et à transmettre par mail dès la fin de la compétition au secrétariat les éléments demandés (les résultats globaux, ajouts, forfaits, répartition des nageurs par structure, liste du jury, certificats médicaux...).** Pour faciliter l'organisation d'une compétition comportant des 25m (dans un bassin de 25m) ou des 50m (dans un bassin de 50m) il est souhaitable d'éditer les feuilles de chronométrage en plus des fiches de course.

Nouveauté : il existe une version « recto » des fiches de courses pour les longueurs de 800m et de 1500m à utiliser de préférence à celles de la FFN qui ne prévoient des cases d'inscription des temps intermédiaires que pour les bassins de 50m : voir auprès du secrétariat du CD.

- DIFFUSION DES RÉSULTATS : à la presse et FFN

Expédier directement la compétition sur le serveur de la FFN et expédier rapidement les résultats au secrétariat administratif, qui se chargera de diffuser les résultats aux clubs.

Le Procès-verbal de la compétition et les feuilles de chronométrage doivent être expédiés au plus vite au secrétariat administratif.

RAPPEL

Tout courrier administratif destiné au Comité Départemental de Natation sera adressé à :

COMITE DES COTES D'ARMOR DE NATATION
Maison départementale des sports
18 rue pierre de Coubertin
22200 Ploufragan
Tél : 07.84.50.43.13
E-mail : cdnatation22@outlook.fr

4. LES ENGAGEMENTS

Les engagements se feront via extranat 3.0.

La validation des engagements est à faire au plus tard le mercredi précédant la compétition.

Tous les ajouts ou modifications d'engagements ne sont plus possibles après cette date.

En cas d'impossibilité de transmission des engagements selon la procédure ci-dessus, les clubs devront prendre contact avec le secrétariat en respectant les délais fixés pour chaque compétition.

Les clubs ne participant pas à la compétition en informent le secrétariat, ceci dans les meilleurs délais.

5. LES OFFICIELS

NUL NE PEUT ÊTRE OFFICIEL, NI SE PRÉSENTER AUX EXAMENS SANS ÊTRE LICENCIÉ

Pour chaque compétition, il est souhaitable que les officiels s'enregistrent sur EXTRANAT 3.0 en se connectant avec leur login personnel (c'est l'adresse électronique donnée lors de la prise de licence FFN et le mot de passe transmis par la FFN). Ouvrir la fenêtre **Informations** et cliquer sur **Propositions sur les compétitions**

Nouvelle fenêtre :

Dae An Arvor 1 - Automne	LANNION	09/10/2021	09/10/2021	07/10/2021	
DEMI-FOND	QUINTIN (FRA)	17/10/2021	17/10/2021	15/10/2021	

Affichage de l'élément 1 à 8 sur 8 éléments

Précédent 1 Suivant

Choisir une compétition encore ouverte

Fermée Ouverte Cliquer sur le bouton

Dans la nouvelle fenêtre faites votre choix : toutes les réunions ou réunion par réunion.

- **FORMATION DES OFFICIELS :**

Il est important d'inciter les parents à s'investir dans l'organisation des compétitions, vous connaissez tous l'importance du jury pour permettre le bon déroulement des compétitions.

Depuis le 1^{er} septembre 2020 la commission fédérale des juges et arbitre a proposé une nouvelle réforme qui remplace les anciens niveau C, B et A par les niveaux 1, 2 et 3 qui correspondent basés sur les critères de connaissance du règlement FINA et les compétences requises.

Résumé dans le tableau ci-dessous :

Niveau	Critère de connaissance du règlement FINA	Compétences requises
1	Réduite (niveau d'entrée)	Pas de compétence spécifique
2	Partielle : limitée au champ d'intervention de l'officiel	Capacité à identifier des fautes, proposer et formaliser une disqualification
3	Totale : garantir le respect du règlement FINA dans son ensemble, ainsi que des autres règlements spécifiques	Capacité à manager une équipe Capacité à décider d'une disqualification Capacité à traiter une réclamation Capacité à superviser le chronométrage.

Partant de cette segmentation, le système des « officiels Natation Course » est structuré comme suit :

Chronométreur : C'est le premier niveau, il permet de chronométrer et d'être juge à l'arrivée.

Après une première partie théorique, la formation est individuelle. La personne devra chronométrer lors d'une compétition officielle désignée, sous le contrôle d'un Juge Arbitre désigné. Age minimum requis 14 ans.

Juge : en plus de chronométrer et d'être juge à l'arrivée, il sera juge de virages et juge de nage.

La formation porte sur les règles des différentes nages et sera suivi d'un examen écrit. La formation et l'examen se déroulent dans le département sur une soirée. Age minimum requis 16 ans.

Starter : en plus de chronométrer et d'être juge il aura une qualification qui fait appel à des compétences spécifiques pour le départ (maîtrise de soi, technicité...).

Juge Arbitre : c'est le troisième niveau de juge national, en plus des rôles de chronométreur, de juge et de starter, il gère la compétition dans son ensemble. Il est le garant du respect du règlement. Il anime le jury, le gestionnaire de la compétition, le superviseur.

Il est indispensable d'avoir déjà une pratique régulière de juge (2 années minimum).

L'examen comporte comme pour le juge une épreuve écrite sur les connaissances des règlements. Des épreuves pratiques où le candidat devra passer dans chaque future fonction qu'il pourrait être amené à exercer. La formation est dispensée au niveau régional. Age minimum requis 18 ans.

- CALENDRIER DES FORMATIONS ET EXAMENS :

- Formation sur une soirée : chronométreur et le passage d'officiel B à juge répartie sur 2 sites dans le département :

à PLOUFRAGAN le vendredi 30 septembre 2022 à 19h00
Maison Départementale des Sports
18 rue Pierre de Coubertin
22440 Ploufragan

à PABU le vendredi 07 octobre 2022 à 19h00
au Club House
Parc des expositions de Kergoz
Rue du Prieuré
22200 PABU

- FOURNITURE DES OFFICIELS POUR LES COMPETITIONS :

Les officiels doivent apporter leur matériel : stylo, porte bloc-notes et chronomètre
Les officiels Juge, Starter et Juge arbitre doivent se munir d'un sifflet.

- INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES SUR LE SITE DU CD22

- Règlements/Docs

<https://www.cdnatation22.fr/page/980075-reglements-docs>

- Devenir officiel en natation course

<https://www.cdnatation22.fr/page/980078-devenir-officiel>